



La taxe au sac entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013 accompagnée d'une baisse de deux points d'impôt en compensation.

LA TAXE AU SAC

Des contrôles sont-ils prévus ?

A partir du 1er janvier 2013, la Police Est Lausannoise s'occupera de la surveillance de la gestion des déchets. Comme les expériences réalisées dans d'autres communes ayant déjà introduit la taxe au sac le montrent, la mise en place d'un organe de contrôle est nécessaire afin de limiter la fraude (notamment le dépôt sauvage des déchets dans la nature ou l'utilisation de sacs non taxés). La Police pourra avertir et, le cas échéant, amender les contrevenants.

Où déposer les sacs d'ordures ménagères, le papier/carton et les déchets verts ?

A partir de 2013, la Commune demande aux propriétaires d'acquiescer des conteneurs pour les collectes porte-à-porte (ordures ménagères, papier/carton et déchets verts). Afin d'aider les habitants et les entreprises à équiper les bâtiments situés à Pully, une réduction spéciale de 20% leur sera accordée pour l'achat de conteneurs auprès de l'entreprise OPEO SA entre le 01.01.2013 et le 30.06.2013. Un bon de commande et toutes les informations supplémentaires sont disponibles dans le fascicule « Calendrier et informations sur l'évacuation des déchets 2013 ».

Comment faire si vous manquez de place pour installer un conteneur supplémentaire ?

S'il n'est pas possible d'installer un conteneur supplémentaire, les habitants ont la possibilité de s'associer entre voisins pour en partager un. Ils peuvent également amener leurs déchets directement à la déchèterie ou aux écopoints qui sont équipés pour les déchets concernés. Si aucune de ces solutions n'est satisfaisante, il est également possible de prendre contact avec la Direction des travaux et des services industriels pour trouver une autre solution. Toutefois, le dépôt de sacs taxés et de papier en vrac sur la voie publique ne sera plus autorisé.

Que faire des déchets encombrants ?

Dès janvier 2013, la collecte porte-à-porte des déchets encombrants sera supprimée car elle est incompatible avec la taxe au sac. Les Pullyériens pourront donc déposer ces déchets gratuitement à la déchèterie de la Perraudettaz, laquelle, en plus des horaires habituels, sera également ouverte le mercredi (de 15h à 19h), le vendredi (de 15h à 19h) et le samedi jusqu'à 15h.

Par ailleurs, les habitants et les entreprises de Pully auront également accès gratuitement au CIL de Malley, particulièrement adaptés pour les grandes quantités de déchets. Pour accéder à ces infrastructures, il sera nécessaire de se munir de la carte de la déchèterie.

L'organisation de vide-greniers et les dons à des œuvres caritatives sont aussi encouragés. Une collecte payante sur appel sera également mise sur pied (conditions décrites dans le fascicule sur l'évacuation des déchets), ainsi que des mesures sociales pour personnes à mobilité réduite.

Informations complémentaires

Le fascicule « Calendrier et informations sur l'évacuation des déchets 2013 » contient tous les renseignements utiles sur la gestion des déchets à Pully (adresses, horaires, modalités, etc.). Il est également disponible en format pdf sur le site web de la Commune www.pully.ch/dechets. Site officiel sur la taxe au sac : www.vaud-taxeausac.ch
Renseignements : Direction des travaux et des services industriels - 021 721 31 11

L'introduction de la taxe au sac a enflammé les débats et fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois. Et pourtant, une grande partie des communes suisses, ainsi que certaines communes du Nord Vaudois l'ont déjà instaurée depuis de nombreuses années sans grandes discussions ni difficultés! Rappelons que depuis 1997, la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) impose un financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité (« pollueur-payeur »). Ainsi, afin de se mettre en conformité avec les lois fédérales et cantonales, et sur la base d'un concept régional, le Conseil communal de Pully, dans sa séance du 31.10.2012, a opté à une très large majorité pour l'entrée en vigueur au 01.01.2013 de la taxe au sac et d'une taxe de base.

De quoi s'agit-il concrètement pour les Pullyériens ?

Dès le 01.01.2013, toutes les ordures ménagères devront être mises dans des sacs poubelles taxés, les autres sacs n'étant plus acceptés. Ces sacs taxés sont en vente dans la plupart des commerces de la région et leurs prix à l'unité sont les suivants : 17 L à CHF 1.00 le sac, 35 L à CHF 2.00, 60 L à CHF 3.80 et 110 L à CHF 6.00.

Les sacs taxés seront également obligatoires pour les entreprises, commerces, associations, administrations, etc. Ces dernières pourront néanmoins, sous certaines conditions, décider d'éliminer elles-mêmes leurs déchets. (Pour plus d'informations, s'adresser à : Direction des travaux et des services Industriels, tél. 021 721 31 11.)

Par ailleurs, pour couvrir l'ensemble des coûts de gestion des déchets urbains, la Commune devra, en plus de la taxe au sac, percevoir une taxe de base annuelle calculée selon le volume ECA des bâtiments à hauteur de CHF 0.27 HT par m³ (le volume ECA des bâtiments est inscrit sur les polices d'assurances conclues avec l'ECA). Cette taxe sera perçue auprès des propriétaires qui pourront, le cas échéant, la répercuter sur leurs locataires, selon les conditions prévues dans les contrats de baux. La taxe de base sera facturée par le biais de Romande Energie et incluse dans les factures d'eau potable et d'assainissement.

Quelle contrepartie financière pour les Pullyériens ?

Jusqu'à ce jour, les coûts de gestion des déchets étaient entièrement financés par l'impôt. Comme ces frais seront dorénavant couverts par un système de taxes, le taux d'imposition sera diminué de 2 points, soit environ l'équivalent du montant perçu par les nouvelles taxes introduites.

Quelles mesures sociales d'accompagnement ?

Des aides sociales sont prévues pour soutenir les plus défavorisés et les personnes particulièrement touchées par le nouveau système de taxes. Ainsi les familles avec enfants en bas âge, les personnes à faible revenu, celles souffrant d'incontinence ou à mobilité réduite pourront recevoir des sacs de 35 L gratuitement. (Pour plus d'informations, s'adresser à : Direction de la jeunesse et des affaires sociales, tél. 021 721 31 65).

Sommaire

La taxe au sac

Nouveau secrétaire municipal

Budget 2013

Musée d'art de Pully

Dates importantes

Perspectives 2013

Après la première édition de septembre, voici déjà le numéro 2 de notre journal communal qui marque la fin de cette année 2012. Echéance importante sur le plan politique, puisqu'elle correspond à la présentation du budget pour l'année suivante. Dans un contexte économique incertain et malgré un accroissement significatif de notre participation aux charges sociales cantonales, la Municipalité a atteint un double objectif : proposer un renforcement de l'effectif du personnel communal, en cohérence avec la réalisation progressive de son programme de législation, et préserver les finances communales, par un budget 2013 presque équilibré, entre prévisions de charges et de recettes.

L'ajustement de l'effectif du personnel communal répond à plusieurs besoins différents, tels que l'amélioration de prestations à la population (horaires d'ouverture de la bibliothèque, augmentation des places des réfectoires scolaires), le renforcement des collaborations existantes avec nos communes voisines et la préparation de grands projets d'investissements nécessaires pour moderniser et dynamiser notre ville. La Municipalité est convaincue qu'elle sera à même de relever les nombreux défis qui attendent la Ville de Pully sans compromettre son équilibre financier, par une gestion rigoureuse de ses dépenses en cours d'année et par une planification raisonnable de ses investissements.

GIL REICHEN, Syndic

Nouveau secrétaire municipal



La Municipalité a engagé son nouveau secrétaire municipal au 1^{er} août 2012. Né à Orbe en 1963, Philippe Steiner réside actuellement à Lutry. Licencié en Lettres (spécialisation en géographie humaine)

de l'Université de Lausanne, il est au bénéfice d'une solide expérience dans les administrations cantonales vaudoises et genevoises. Il a travaillé au sein de l'administration cantonale bernoise puis vaudoise, occupant pendant 9 ans le poste d'adjoint au Service de l'aménagement du territoire, notamment comme responsable du plan de protection de la Venoge et des pôles de développement économique. Aux côtés de M^{me} N. Wenger, il rejoint Expo.02 comme Secrétaire général de la manifestation pendant 4 ans. De retour dans l'administration cantonale vaudoise, Philippe Steiner est chef de projet de la réforme territoriale DECTER, pilotant le découpage territorial et la nouvelle carte des districts vaudois. Il occupe ensuite pendant 5 ans le poste de Secrétaire général de la Fondation Leenaards. Enfin, il assume pendant 2 ans la fonction de chef de projet d'agglomération franco-valdo-genevoise pour le Canton de Genève au Département des constructions et des technologies de l'information. C'est son expérience des postes transversaux, son goût pour les problématiques nécessitant de la coordination, sa bonne connaissance de l'administration et son sens relationnel qui ont convaincu la Municipalité de lui confier la fonction de secrétaire municipal.

BUDGET 2013

Malgré un contexte défavorable, la Municipalité a soumis, le 12 décembre 2012, au Conseil communal un budget 2013 très proche de l'équilibre, conformément à son objectif de maîtrise des charges de fonctionnement.

SITUATION GÉNÉRALE

Éléments	Budget 2013*	Budget 2012	Ecart (CHF)	Ecart (en %)
Charges	140'440'675.00	136'594'100.00	3'846'575.00	2.8
Revenus	140'320'100.00	136'876'400.00	3'443'700.00	2.5
Résultats (déficit)	-120'575.00	282'300.00	-402'875.00	-142.7

* sous réserve d'approbation par le Conseil communal

TROIS ÉLÉMENTS MARQUANTS DU BUDGET 2013 DE LA VILLE DE PULLY :

- Un renforcement de l'effectif communal pour améliorer les prestations à la population et préparer les projets de modernisation des infrastructures de la Ville.
- Une forte augmentation de la participation aux charges cantonales, en particulier celle relative au financement de la facture sociale.
- Les effets de l'introduction de la taxe sur le traitement et l'élimination des déchets. Le montant total des charges est de CHF 140.4 mios. Mais c'est sur un montant de CHF 55.0 mios seulement, dites « charges maîtrisables », que la Municipalité peut agir et exercer un véritable contrôle. Le solde se compose de CHF 75.7 mios de charges non maîtrisables et de CHF 9.7 mios de charges internes.

TABLEAU COMPARATIF DES CHARGES EN CHF

Éléments	Budget 2013	Budget 2012	Ecart (CHF)	Ecart (%)
Autorités et personnel	27'275'700.00	26'120'900.00	1'154'800.00	4.42
Biens, services et marchandises	21'665'375.00	21'701'800.00	-36'425.00	-0.17
Aides et subventions	6'094'350.00	6'337'600.00	-243'250.00	-3.84
Charges maîtrisables	55'035'425.00	54'160'300.00	875'125.00	1.62
Charges internes	9'747'500.00	9'402'500.00	345'000.00	3.67
Charges non maîtrisables	75'657'750.00	73'031'300.00	2'626'450.00	3.60
Total des charges	140'440'675.00	136'594'100.00	3'846'575.00	2.81

Parmi les charges maîtrisables, celles relatives aux autorités et personnel augmentent d'un peu moins de CHF 1.2 mios (+4.4%) par rapport au budget 2012, en raison du renforcement de l'effectif communal équivalent à 10 postes à plein temps (ETP), sur un total de 183 ETP.

Les achats de biens services et marchandises sont en légère diminution de 0.2% par rapport au budget 2012.

Les aides et subventions diminuent de 3.8% par rapport au budget 2012.

Charges non maîtrisables : imposées par une obligation légale et sur lesquelles la Municipalité ne peut agir. Pour l'essentiel, participation à des charges cantonales

Charges internes : opérations comptables sans effets sur le résultat ou sur la situation de trésorerie (imputations internes, attributions à des fonds)

Le total des charges péréquatives incluses dans le budget 2013 représente l'équivalent d'environ 30.1 points d'impôts, ce qui signifie que 47.8% des ressources fiscales sont utilisées pour financer ces charges.

Le montant de la facture sociale à charge de la Ville de Pully progresse d'environ CHF 2.0 mios par rapport au budget 2012. Cette augmentation provient de la hausse de la facture sociale totale à charge de l'ensemble des communes vaudoises (+7.5%).

Les charges péréquatives sont toutes celles qui doivent être réparties sur l'ensemble des communes vaudoises par le biais d'une clé de répartition appelée « péréquation cantonale ».

La facture sociale couvre le coût d'un ensemble de prestations sociales déterminées par une base légale cantonale. Elle est financée à raison de 50% par le Canton et 50% par les communes vaudoises.

Les revenus 2013 ont été estimés à CHF 140.3 mios et sont composés de CHF 88.8 mios de revenus fiscaux, de CHF 40.7 mios de revenus non fiscaux et de CHF 10.8 mios de revenus internes.

Les recettes fiscales prévues dans le cadre du budget 2013 atteignent à peu près le même montant que celles du budget 2012.

Leur estimation est un exercice très difficile depuis le changement de système de taxation en 2004. La Municipalité s'est toutefois attachée à prévoir un montant réaliste de ces revenus dans son budget.

Le taux d'imposition utilisé dans l'élaboration du budget 2013 a été réduit de deux points, passant de 65.0 à 63.0, pour prendre en compte l'introduction de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets (voir article au recto).

Les revenus non fiscaux sont en progression d'environ CHF 2.8 mios par rapport au budget 2012 (+7.2%). Cette hausse est essentiellement due à l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2013, de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets.

Malgré un budget 2013 légèrement déficitaire, Pully devrait obtenir une marge d'autofinancement positive d'environ CHF 2.3 mios.

La marge d'autofinancement représente les liquidités générées par la Commune, durant une année, dans le cadre de son fonctionnement courant. Ces liquidités servent avant tout à financer les investissements.

Cependant, la marge d'autofinancement ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux planifiés pour l'année 2013.

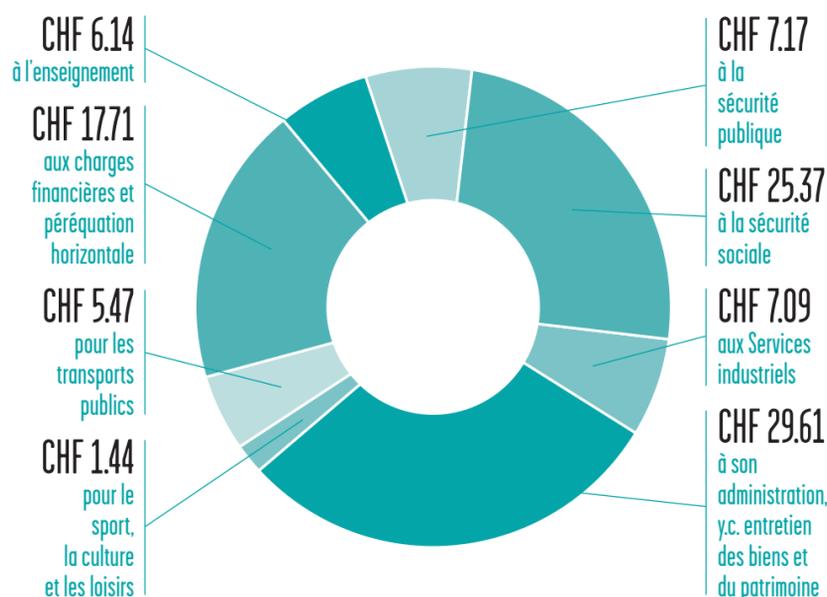
Il faudra donc avoir recours à l'emprunt afin de couvrir une partie des investissements. Par conséquent, la dette communale devrait augmenter durant l'année 2013. Ainsi, selon toute vraisemblance, la dette communale consolidée devrait se situer aux alentours de CHF 95.0 mios au 31 décembre 2013, soit au même niveau qu'en 2002.

La Municipalité estime que par une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement et une planification raisonnable des importants investissements à venir, la Ville de Pully sera à même de relever les nombreux défis qui l'attendent sans compromettre l'équilibre financier de la Commune, ceci pour autant que les charges non maîtrisables ne subissent pas de fortes augmentations, comme cela a déjà été le cas par le passé.

La Municipalité est convaincue que son budget 2013 est réaliste et correspond à l'effort financier nécessaire pour offrir les prestations attendues de la population et maintenir le patrimoine communal.

Direction de l'administration générale et des finances - Tél. 021 721 31 32 - finances@pully.ch - www.pully.ch

EN 2013, CHAQUE FOIS QUE LA VILLE DE PULLY DÉPENSERA CHF 100.00, ELLE LES RÉPARTIRA DE LA FAÇON SUIVANTE :



Musée d'art de Pully

« Le fonds d'estampes Cailler. De Cuno Amiet à Kees van Dongen »
6 février au 21 avril 2013

reconnus, tels que notamment Cuno Amiet, Raoul Dufy, Fernand Léger, René Auberjonois, Hans Erni, Max Ernst, Oskar Kokoschka ou Kees van Dongen.

Le visiteur sera invité à découvrir, par un jeu de miroirs thématiques, un chapitre protéiforme de l'histoire de la gravure d'après-guerre, portant sur près de 25 ans de création et autant d'influences artistiques.

Musée d'art de Pully et Villa romaine - Tél. 021 721 38 00 - musees@pully.ch

www.museedepully.ch - www.villaromainedepully.ch

Dates importantes

Fermeture des bureaux de l'Administration communale	Du vendredi 21.12.2012 à 16h00 au jeudi 03.01.2013 à 07h30
---	--

Prochaines séances du Conseil communal en 2013	13 février, 20h00 20 mars, 20h00 24 avril, 20h00 29 mai, 20h00 26 juin, 18h00
--	---

Impressum

Edition: Municipalité de Pully - décembre 2012
Graphisme: www.enzed.ch
Tirage: 11'000 exemplaires
Comité de rédaction: N. Lude, G. Reichen, D. Margot, Ph. Steiner, P. Daucourt
Impression: PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle
www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 43